Publication électronique : le 26 Octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20261015-04-2026-AR
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

62 Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Arrêté n°04/2026 portant organisation des services départementaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant élection de monsieur Jean-Claude Leroy en qualité de Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n°03/2026 en date du 22 septembre 2026 portant organisation des services départementaux;

Vu l'avis émis par le comité social territorial lors de sa réunion du 18 septembre 2026 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant les changements d'organisation des services à intervenir au 1er novembre 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les services du Département sont organisés comme suit :

- le cabinet du Président du Conseil départemental ;
- l'inspection générale ;
- la direction générale des services.

Article 2 :

L'organisation du cabinet du Président du Conseil départemental est précisée par le titre I du présent arrêté.

L'organisation de l'inspection générale est précisée par le titre II du présent arrêté.

L'organisation de la direction générale des services est précisée par les titres III à VII du présent arrêté.

Titre I Le cabinet du Président du Conseil départemental

Article 3 :

Le cabinet est dirigé par le directeur de cabinet et est composé d'un directeur de cabinet adjoint et de chargés de mission.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication électronique. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Titre II L'inspection générale

Article 4 :

L'inspection générale est placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Titre III La direction générale des services

Article 5 :

La direction générale des services est constituée des entités suivantes :

- **direction de l'assemblée et des élus,** organisée ainsi :
 - ✓ coordination d'appui aux élus ;
 - ✓ coordination de l'assemblée départementale ;

- **direction de la communication,** organisée ainsi :
 - ✓ bureau administratif et financier ;
 - ✓ bureau des relations presse ;
 - ✓ service de la valorisation des politiques départementales, qui regroupe :
 - bureau de la communication éditoriale ;
 - bureau de la communication visuelle et numérique ;
 - ✓ service de la communication évènementielle, qui regroupe :
 - bureau de la promotion des partenariats ;
 - bureau accompagnement technique ;

- **direction du conseil et de la conduite du changement,** organisée ainsi :
 - ✓ mission communication interne ;
 - ✓ mission relations aux usagers et aux citoyens ;

- **mission sécurisation administrative et conformité** ;

- un pôle fonctionnel : le **pôle ressources et accompagnement** ;

- trois pôles opérationnels: le **pôle aménagement et développement territorial,** le **pôle réussites citoyennes** et le **pôle solidarités**.

Titre IV Le pôle ressources et accompagnement

Article 6 :

Le pôle ressources et accompagnement est constitué des entités suivantes :

- **mission appui administratif et dossiers réservés** ;

- **mission documentation information et ingénierie documentaire** ;

- **direction des achats et de l'accompagnement juridique,** organisée ainsi :
 - ✓ service de la commande publique pôle aménagement et développement territorial, qui regroupe :
 - bureau de la commande publique zone centre ;
 - bureau de la commande publique zone littorale ;
 - ✓ service des achats et de la commande publique pôles ressources, solidarités et réussites citoyennes :
 - bureau de l'exécution des achats ;
 - ✓ service accompagnement juridique pôle solidarités ;

- ✓ service accompagnement juridique pôles ressources, aménagement et réussites citoyennes ;

➢ **direction des moyens généraux,** organisée ainsi :
- ✓ service de la gestion des transports et du parc des véhicules, qui regroupe :
 - ✹ bureau de l'organisation des transports ;
 - ✹ bureau de l'atelier du garage départemental ;
- ✓ service des moyens logistiques, qui regroupe :
 - ✹ bureau du courrier départemental ;
 - ✹ bureau de l'imprimerie départementale ;
 - ✹ bureau logistique ;
- ✓ service du restaurant administratif (budget annexe) ;
- ✓ service accueil et orientation ;
- ✓ service de la vie quotidienne ;
- ✓ service de convoyage, qui comprend ;
 - ✹ bureau gestion des transports élus ;

➢ **direction des finances,** organisée ainsi :
- ✓ direction déléguée à la stratégie et à la sécurisation, comprenant :
 - ✹ service du système d'information financier et sécurisation ;
 - ✹ service du pilotage budgétaire et financier :
 - ▪ bureau des traitements comptables ;
 - ✹ service du contrôle interne et de gestion ;
- ✓ direction déléguée au budget, comprenant :
 - ✹ service d'appui et exécution budgétaire en charge du pôle solidarités, qui regroupe :
 - ▪ section pilotage salarial des assistants familiaux ;
 - ▪ section insertion – autonomie – enfance ;
 - ▪ bureau du budget et de la comptabilité de l'autonomie et de la santé :
 - ❖ section prestations d'aides à domicile personnes âgées ;
 - ❖ section prestations d'aides à domicile personnes handicapées ;
 - ❖ section prestations d'hébergement personnes âgées et personnes handicapées;
 - ✹ service d'appui et exécution budgétaire du pôle aménagement et développement territorial, qui regroupe :
 - ▪ section aménagement et mobilités ;
 - ▪ section patrimoine immobilier ;
 - ✹ service d'appui et exécution budgétaire des autres pôles ;
- ✓ mission pilotage FSE et projets ;
- ✓ mission coopération européenne et internationale ;

➢ **direction des ressources humaines,** organisée ainsi :
- ✓ mission du dialogue social ;
- ✓ direction déléguée développement RH, qui regroupe :
 - ✹ service accompagnement des parcours professionnels :
 - ▪ mission accompagnement des transitions professionnelles ;
 - ✹ service développement des compétences
 - ✹ service santé au travail, handicap et maintien à l'emploi ;
 - ✹ service prévention des risques professionnels et des RPS ;
- ✓ direction déléguée pilotage et administration RH, qui regroupe :
 - ✹ service gestion administrative et rémunération ;
 - ✹ service carrière, temps de travail et conseil juridique, qui comprend :
 - ▪ mission carrière, retraite, droits et obligations ;
 - ▪ mission gestion des temps de travail ;
 - ▪ mission gestion de la maladie, des accidents et de la protection sociale ;
 - ✹ service pilotage des ressources, qui comprend :
 - ▪ mission pilotage budgétaire et financier ;

- mission pilotage des effectifs et des données sociales ;
- mission administration des logiciels ressources humaines et commande publique ;

➢ **direction des services numériques,** organisée ainsi :
- ✓ cellule d'appui administrative, budgétaire, comptable et référentiel SI ;
- ✓ service sécurité, urbanisation et valorisation des données ;
- ✓ service d'assistance de proximité et numérique éducatif, qui regroupe :
 - ✹ bureau support aux services numériques et assistance aux élus ;
 - ✹ bureau ingénierie et maintenance du poste de travail ;
 - ✹ bureau téléphonie services départementaux et collèges ;
- ✓ service architecture systèmes et réseaux numériques, qui regroupe :
 - ✹ bureau intégration logiciels et exploitation ;
- ✓ service solutions numériques, qui regroupe :
 - ✹ bureau centre de service SI Social .

Titre V Le pôle aménagement et développement territorial

Article 7 :

Le pôle aménagement et développement territorial est constitué des entités suivantes :

➢ **secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial,** organisé ainsi :
- ✓ direction adjointe du secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial;
- ✓ service de la valorisation de la propriété départementale, qui regroupe :
 - ✹ bureau foncier ;
 - ✹ bureau de la conservation du domaine public ;
- ✓ service du pilotage, qui regroupe :
 - ✹ bureau conseil juridique ;
 - ✹ bureau de la maîtrise des processus ;
- ✓ mission ressources humaines ;
- ✓ mission port d'Etaples ;

➢ **direction accompagnement des territoires,** organisée ainsi :
- ✓ chef de projet mécénat ;
- ✓ mission ingénierie ;
- ✓ mission politiques publiques partenariales et prospective ;
- ✓ mission Canal Seine Nord Europe ;
- ✓ mission économie sociale et solidaire ;

➢ **direction opération Grand Site de France,** organisée ainsi :
- ✓ mission Grand Site des Deux-Caps ;
- ✓ maison du Site des Deux-Caps ;

➢ **laboratoire départemental d'analyses** (budget annexe), qui a rang de direction, organisé ainsi :
- ✓ service administratif et financier ;
- ✓ service de la santé animale ;
- ✓ service de la microbiologie, prélèvement ;
- ✓ service de la chimie ;

➢ **direction de la mobilité et du réseau routier,** organisée ainsi :
- ✓ direction adjointe de la mobilité et du réseau routier ;
- ✓ service du pilotage et de la programmation, qui regroupe :
 - ✹ bureau des achats ;
 - ✹ bureau du budget routier ;
- ✓ service des ouvrages d'art, qui regroupe :
 - ✹ bureau de la maintenance des ouvrages d'art ;

- bureau des ouvrages d'art neufs ;

✓ service mobilité et maîtrise d'ouvrage, qui regroupe :
- bureau des politiques de mobilité ;
- bureau d'appui à la maîtrise d'ouvrage ;

✓ service études et travaux, qui regroupe :
- bureau des méthodes ;

✓ service de l'exploitation et de la sécurité routière, qui regroupe :
- bureau de la sécurité routière et des équipements ;
- bureau de l'exploitation ;

✓ service de la maintenance et ressources du réseau routier, qui regroupe :
- bureau du patrimoine routier ;
- bureau du matériel :
 - atelier Arras :
 - équipe de maintenance 1 ;
 - équipe de maintenance 2 ;
 - magasin Arras ;
 - atelier Saint Martin Boulogne ;
- bureau des activités en régie :
 - unité travaux groupe Nord ;
 - unité travaux groupe Sud ;
 - unité équipements de la route ;
 - unité travaux de réparation de la route ;

➢ **direction de l'immobilier,** organisée ainsi :

✓ direction adjointe de l'immobilier, qui regroupe :
- bureau finances gestion ;
- cellule amiante ;

✓ service immobilier départemental, qui regroupe :
- cellule gestion immobilier ;
- cellule administration contrats ;

✓ service innovation énergie, qui regroupe :
- bureau exploitation sécurité et technique du siège :
 - cellule sécurité ;

✓ service études et programmes, qui regroupe :
- bureau bâtiments ;
- bureau collèges ;

✓ service grands travaux ;

✓ service maintenance du patrimoine, qui regroupe :
- bureau soutien expertise aux territoires ;
- bureau maintenance des bâtiments :
 - centre de maintenance des bâtiments de l'Arrageois ;
 - centre de maintenance des bâtiments d'Houdain ;
 - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Augustin ;
 - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont ;

➢ **direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement,** organisée ainsi :

✓ direction adjointe du développement, de l'aménagement et de l'environnement ;

✓ mission attractivité tourisme ;

✓ service préservation des ressources et du climat ;

✓ service aménagement, espaces naturels et itinérance ;

✓ service développement territorial.

Au nombre de sept, les maisons du Département aménagement et développement territorial se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit :

- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'arrageois,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'artois,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'audomarois,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial du boulonnais,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial du calaisis,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources ;

- **maison du Département aménagement et développement territorial du montreuillois-ternois,** organisée ainsi :
 - ✓ unité routes et mobilités ;
 - ✓ unité immobilier ;
 - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
 - ✓ unité études et ressources.

Titre VI Le pôle réussites citoyennes

Article 8 :

Le pôle réussites citoyennes est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle réussites citoyennes,** organisé ainsi :

- ✓ service administratif et financier ;

- **mission jeunesse et citoyenneté ;**

- **direction de l'éducation et des collèges,** organisée ainsi :
 - ✓ mission appui, stratégies et coordination des dynamiques territoriales ;
 - ✓ service pilotage, financements et appui aux collèges, qui regroupe :
 - mission analyse et contrôle des financements des collèges ;
 - mission gestion matérielle, administrative et financière ;
 - ✓ service accompagnement des ressources et proximité, qui regroupe :
 - mission pilotage opérationnel et continuité de service ;
 - mission stratégie métiers, fonctionnement et accompagnement des équipes ;
 - ✓ service restauration durable et égalité des chances, qui regroupe ;
 - mission accompagnement technique et maîtrise des risques ;
 - mission appui au pilotage et au développement de la politique d'égalité des chances ;
 - ✓ service réussites éducatives, évaluation prospective et maillage territorial, qui regroupe :
 - mission maillage territorial et mixité scolaire ;
 - mission partenariat éducatif et numérique ;

- **direction des sports,** organisée ainsi :
 - ✓ service partenariats et pratiques sportives ;

- **direction des affaires culturelles,** organisée ainsi :
 - ✓ direction adjointe du développement culturel et du patrimoine, qui regroupe :
 - service du développement culturel ;
 - service du patrimoine et des biens culturels ;
 - ✓ direction adjointe de la lecture publique, qui regroupe :
 - médiathèque départementale – site de Dainville ;
 - médiathèque départementale – site de Lillers ;
 - médiathèque départementale – site de Wimereux ;

- **direction de l'archéologie,** organisée ainsi :
 - ✓ service d'archéologie préventive ;
 - ✓ service de la conservation et des publics ;

- **direction des archives départementales,** organisée ainsi :
 - ✓ cellule d'appui ;
 - ✓ service des archives contemporaines ;
 - ✓ service des classements et de la conservation ;
 - ✓ service des publics ;
 - ✓ mission projets transversaux ;
 - ✓ service des technologies de l'information et de la communication ;

- **direction du château d'Hardelot,** organisée ainsi :
 - ✓ service des publics ;
 - ✓ direction adjointe du château d'Hardelot - centre culturel de l'entente cordiale, qui regroupe:
 - service administratif et financier – gestion du site ;
 - service spectacle vivant ;
 - service conservation et valorisation du patrimoine.

Titre VII Le pôle solidarités

Article 9 :

Le pôle solidarités est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle solidarités,** organisé ainsi :
 - ✓ secrétariat général adjoint du pôle solidarités, organisé ainsi :
 - mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle ;
 - mission du pilotage des ressources ;
 - ✓ mission appui aux politiques de solidarité ;
 - ✓ mission pilotage administratif et financier ;
 - ✓ mission de pilotage du système d'information social ;

- **direction de l'autonomie et de la santé,** organisée ainsi :
 - ✓ service des dynamiques territoriales, qui regroupe :
 - mission pilotage territorial de l'offre médico-sociale ;
 - mission ingénierie des politiques autonomie ;
 - ✓ service de l'aide sociale, qui regroupe :
 - mission domicile ;
 - mission établissement ;
 - mission d'appui ;
 - ✓ service du pilotage et d'appui autonomie, qui regroupe :
 - mission expertise juridique et récupération ;
 - mission appui, prospective et projets transversaux ;
 - ✓ service de la qualité et des financements, qui regroupe :
 - mission des financements de l'offre autonomie ;
 - mission de la qualité et de l'accompagnement de l'offre autonomie ;
 - ✓ service santé publique et prévention, qui regroupe :
 - mission prévention, appui et expertise ;
 - mission accès à la santé ;

- **direction des politiques d'inclusion durable,** organisée ainsi:
 - ✓ service RSA, coordination et pilotage budgétaire :
 - mission allocation contrôle ;
 - mission de pilotage du RSA et inclusion des jeunes ;
 - ✓ service insertion et emploi, qui regroupe:
 - mission pilotage des dispositifs d'insertion ;
 - mission insertion par l'emploi ;
 - ✓ service des politiques sociales du logement et de l'habitat, qui regroupe:
 - mission accompagnement au logement autonome ;
 - mission des dynamiques logement-habitat ;

- **direction de l'enfance et de la famille,** organisée ainsi :
 - ✓ mission conseillers techniques opérationnels ;
 - ✓ service évaluation et régulation, qui regroupe :
 - bureau cellule recueil informations préoccupantes ;
 - bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques ;
 - mission transport et dispositifs spécifiques ;
 - ✓ service départemental de la coordination des politiques enfance et famille, qui regroupe :
 - bureau observation et pilotage des dispositifs ;
 - ✓ service départemental de l'adoption et accès aux origines, qui regroupe :
 - mission pilotage et accompagnement des projets de vie ;
 - bureau agréments et adoption internationale et nationale ;
 - bureau de l'accès aux origines ;
 - ✓ service départemental de protection maternelle et infantile, qui regroupe :
 - service départemental adjoint de protection maternelle et infantile :
 - bureau coordination appui et accueils collectifs ;
 - mission prévention petite enfance ;
 - bureau agrément et accueil du jeune enfant :
 - ❖ mission évaluation agrément assistants familiaux ;

- mission prévention maternité et parentalité ;
- mission centre de santé sexuelle :
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'arrageois ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'artois ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de l'audomarois ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle du boulonnais ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle du calaisis ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle de Lens-Liévin ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle d'Hénin-Carvin ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle du montreuillois ;
 - antenne territoriale du centre de santé sexuelle du ternois ;

✓ service départemental de l'accueil familial, qui regroupe :
- bureau recrutement et formation des assistants familiaux :
- bureau gestion de carrière des assistants familiaux :

✓ service départemental des établissements et services médico-sociaux, qui regroupe :
- mission d'appui, qualité et inspection ;

✓ service départemental mineurs non accompagnés, qui regroupe :
- mission suivi du parcours des mineurs non accompagnés ;
- mission appui et expertise.

Au nombre de neuf, les maisons du Département solidarité se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit et se composent de la manière suivante :

➢ **maison du département solidarité de l'arrageois,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie de l'arrageois, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'arrageois ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'arrageois ;
- ✓ service local allocation insertion de l'arrageois ;
- ✓ service local de l'accueil familial de l'arrageois ;

Site d'Arras Nord / Bapaume :
- service social départemental d'Arras Nord / Bapaume ;
- service enfance famille d'Arras Nord / Bapaume ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Nord / Bapaume ;

Site d'Arras Sud:
- service social départemental d'Arras Sud ;
- service enfance famille d'Arras Sud :
 - o équipe territoriale de prévention de l'arrageois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Sud ;

➢ **maison du département solidarité de l'artois,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie de l'artois, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du béthunois ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du bruyaisis ;
- ✓ service local allocation insertion de l'artois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'artois ;
- ✓ service local de l'accueil familial de l'artois ;

Site de Béthune :

- service social départemental de Béthune ;
- service enfance famille de Béthune ;
- service local de protection maternelle et infantile de Béthune ;

Site de Bruay la Buissière :
- service social départemental de Bruay la Buissière ;
- service enfance famille de Bruay la Buissière ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bruay la Buissière ;

Site de Lillers :
- service social départemental de Lillers ;
- service enfance famille de Lillers ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lillers ;

Site de Noeux les Mines :
- service social départemental de Noeux les Mines ;
- service enfance famille de Noeux les Mines :
 - équipe territoriale de prévention de l'artois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Noeux les Mines ;

➢ **maison du département solidarité de l'audomarois,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'audomarois ;
- ✓ service local allocation insertion de l'audomarois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'audomarois ;
- ✓ maison de l'autonomie de l'audomarois, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial de l'audomarois ;

Site d'Arques :
- service social départemental d'Arques ;
- service enfance famille d'Arques :
 - équipe territoriale de prévention de l'audomarois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arques ;

Site de Saint Omer :
- service social départemental de Saint Omer ;
- service enfance famille de Saint Omer ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Omer ;
- maison des adolescents du littoral - site de l'audomarois ;

➢ **maison du département solidarité du boulonnais,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du boulonnais ;
- ✓ service local allocation insertion du boulonnais ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du boulonnais ;
- ✓ maison de l'autonomie du boulonnais, qui regroupe :
 - mission évaluation ;
 - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial du boulonnais ;

Site de Boulogne sur Mer :
- service social départemental de Boulogne sur Mer ;
- service enfance famille de Boulogne sur Mer :
 - équipe territoriale de prévention du boulonnais ;

- service local de protection maternelle et infantile de Boulogne sur Mer ;

Site de Saint Martin Boulogne :
- service social départemental de Saint Martin Boulogne ;
- service enfance famille de Saint Martin Boulogne ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Martin Boulogne ;

Site d'Outreau :
- service social départemental d'Outreau ;
- service enfance famille d'Outreau ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Outreau ;
- maison des adolescents du littoral – site du boulonnais ;

➢ **maison du département solidarité du calaisis,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du calaisis, qui regroupe :
 - ✹ mission évaluation ;
 - ✹ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du calaisis ;
- ✓ service local allocation insertion du calaisis ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du calaisis ;
- ✓ service local de l'accueil familial du calaisis ;

Site de Calais 1 :
- service social départemental de Calais 1 ;
- service enfance famille de Calais 1 :
 - o équipe territoriale de prévention du calaisis ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 1 ;

Site de Calais 2 :
- service social départemental de Calais 2 ;
- service enfance famille de Calais 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 2 ;

➢ **maison du département solidarité d'Hénin – Carvin,** organisée ainsi :
- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance d'Hénin-Carvin ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile d'Hénin - Carvin ;
- ✓ maison de l'autonomie de Lens-Hénin, qui regroupe :
 - ✹ antenne maison de l'autonomie d'Hénin – Carvin :
 - ▪ mission évaluation ;
 - ✹ antenne maison de l'autonomie de Lens – Liévin :
 - ▪ mission évaluation ;
 - ✹ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial d'Hénin – Carvin ;

Site de Carvin :
- service social départemental de Carvin ;
- service enfance famille de Carvin :
 - o équipe territoriale de prévention d'Hénin - Carvin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Carvin ;

Site d'Hénin Beaumont :
- service social départemental d'Hénin Beaumont ;
- service enfance famille d'Hénin Beaumont ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Hénin Beaumont ;

- maison des adolescents de l'artois ;

➢ **maison du département solidarité de Lens – Liévin,** organisée ainsi :
 - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
 - ✓ service local allocation insertion de Lens-Hénin ;
 - ✓ secteur aide sociale à l'enfance de Lens – Liévin ;
 - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de Lens – Liévin ;
 - ✓ service local de l'accueil familial de Lens – Liévin ;

Site d'Avion :
- service social départemental d'Avion ;
- service enfance famille d'Avion ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Avion ;

Site de Bully les Mines :
- service social départemental de Bully les Mines ;
- service enfance famille de Bully les Mines ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bully les Mines ;

Site de Lens 1 :
- service social départemental de Lens 1 ;
- service enfance famille de Lens 1 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 1 ;

Site de Lens 2 :
- service social départemental de Lens 2 ;
- service enfance famille de Lens 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 2 ;

Site de Liévin :
- service social départemental de Liévin ;
- service enfance famille de Liévin:
 - o équipe territoriale de prévention de Lens – Liévin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Liévin ;

➢ **maison du département solidarité du montreuillois,** organisée ainsi :
 - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
 - ✓ maison de l'autonomie du montreuillois, qui regroupe:
 - ✹ mission évaluation ;
 - ✹ mission soutien à l'autonomie ;
 - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du montreuillois et du ternois ;
 - ✓ service local allocation insertion du montreuillois ;
 - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du montreuillois ;
 - ✓ service local de l'accueil familial du montreuillois et du ternois ;

Site d'Hesdin-la-Forêt :
- service social départemental d'Hesdin-la-Forêt ;
- service enfance famille d'Hesdin-la-Forêt ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Hesdin-la-Forêt ;

Site de Berck :
- service social départemental de Berck ;
- service enfance famille de Berck ;
- service local de protection maternelle et infantile de Berck ;

Site d'Etaples :

- service social départemental d'Etaples ;
- service enfance famille d'Etaples ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Etaples ;

➢ **maison du département solidarité du ternois,** organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du ternois, qui regroupe :
 - ✹ mission évaluation ;
 - ✹ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local allocation insertion du ternois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du ternois ;

Site de Saint Pol sur Ternoise :

- service social départemental du ternois ;
- service enfance famille du ternois :
 - o équipe territoriale de prévention du montreuillois et du ternois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Pol sur Ternoise.

Titre VIII Dispositions générales

Article 10 :

L'arrêté n°03/2026 en date du 22 septembre 2026 portant organisation des services départementaux est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1er novembre 2026.

Arras, le 15 OCT. 2026

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Transmis à:
Monsieur le Préfet (contrôle de légalité)